



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 074-217402627-20250925-041_2025-DE



Délibération n°041 /2025

OBJET : Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie – Plan Ruralité Départemental – Projet d’agrandissement et de rénovation – Ecole Maternelle

L’an deux mil vingt-cinq, et le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s’est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le dix-neuf septembre précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 7

BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra,

Absents : LAMBERT Adrien

Absents excusés : BARBIER Sarah ; DESALMAND Stéphane ; PIEUCHOT Sophie

Procuration : BRON Isabelle pour DESALMAND Stéphane ; FLOQUET Sandra pour BARBIER Sarah ; DESALMAND Nadège pour PIEUCHOT Sophie

Secrétaire de séance : BRANTUS Michel

Madame le Maire rappelle à l’assemblée que le Département de la Haute-Savoie a lancé un Plan Ruralité Départemental destiné à accompagner les communes rurales dans la modernisation et l’adaptation de leurs équipements publics, notamment en matière scolaire, afin de répondre aux besoins croissants des habitants et d’assurer un aménagement équilibré du territoire.

Elle expose que le groupe scolaire de Scientrier, composé de l’école communale et utilisé de manière mutualisée par le Service Enfance-Jeunesse Municipal pour ses temps périscolaires et extrascolaires, connaît une fréquentation en forte hausse.

Au cours de l’année scolaire 2024-2025, plus de 170 enfants y ont été accueillis. Cette augmentation constante des effectifs souligne la nécessité d’adapter les infrastructures scolaires de la commune.

Par ailleurs, les bâtiments actuels, construits il y a plus de 30 ans, présentent aujourd’hui une forte vétusté :

- problèmes d’étanchéité (fuites d’eau, courants d’air),
- classes inadaptées en taille,
- toilettes mixtes donnant directement sur le hall,
- manque d’espaces fonctionnels,
- absence de conformité avec les normes énergétiques actuelles,
- difficultés de régulation thermique (fortes chaleurs en été, insuffisance de chauffage en hiver),
- consommation énergétique excessive.

Face à cette situation, la commune a engagé depuis deux ans une réflexion approfondie avec le CAUE pour élaborer un pré-projet de rénovation et d'agrandissement de l'école, structuré en plusieurs étapes. La priorité identifiée concerne la démolition et la reconstruction du bâtiment de l'école maternelle, qui présente les conditions les plus dégradées et pose des problèmes de sécurité pour les enfants.

Une première estimation financière a été réalisée par le cabinet BM3E, évaluant le coût de cette première phase à 1 453 700 € HT. (hors frais d'études et estimé à 500 000 euros)

Afin de soutenir financièrement la mise en œuvre de ce projet structurant pour l'avenir de la commune, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département de la Haute-Savoie dans le cadre du Plan Ruralité Départemental.

Projet	Montant de la demande de subvention	Montant du projet
Rénovation et agrandissement de l'école maternelle	1 412 960.00 euros	1 453 700.00 euros HT <i>(hors frais d'études et estimé à 500 000 euros)</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de rénovation et d'agrandissement du groupe scolaire communal, avec une première phase portant sur la démolition et la reconstruction de l'école maternelle pour un montant estimé à **1 453 700 € HT**.
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Haute-Savoie au titre du Plan Ruralité Départemental.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et à entreprendre toute démarche nécessaire à l'obtention de la subvention.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que susdit
Pour extrait conforme
Le Maire
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,


